



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 août 2018

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 13 août 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### **SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Julie Gagné
	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin

#### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2018-08-163

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-08-164

#### **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 en apportant la correction suivante : Mme la conseillère Joyce Bérubé était absente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-08-165

#### **APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller M. Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-trois dollars et huit ( 77 963.08\$ ), la liste des prélèvements bancaires au montant de treize mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante-huit ( 13 387.58\$ ), et les salaires nets payés au montant de douze mille deux cent douze dollars et quarante-trois ( 12 212,43 \$ ).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent trois mille cinq cent soixante-trois dollars et neuf ( 103 563.09\$ ) Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1024 à 1055 du compte bancaire numéro 400058.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 août 2018

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2018-08-166

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 »**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par Mme la conseillère Johanne Fillion lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement, intitulé « Règlement numéro 2018-09 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2018-02 » a dûment été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 par Mme la conseillère Johanne Fillion;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé le 4 juillet 2018 à la publication d'un avis public annonçant l'adoption du présent règlement, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le règlement numéro 2018-09, intitulé « Règlement numéro 2018-09 concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2018-02 ».

**DE** transmettre le présent règlement à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**QUE** le règlement numéro 2018-09 est déposé dans les archives de la Municipalité, à la mairie où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-08-167

#### **DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT – LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**DE** désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay, répondante en matière d'accommodement pour la loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – 9 JUILLET 2018 – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE - SAINT-RENÉ-DE-MATANE – TECQ 2014-2018**

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 9 juillet 2018 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au projet d'agrandissement du centre communautaire.



No de résolution  
ou annotation

2018-08-168

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**  
**Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 août 2018**

**REJET DE CONTRAT – APPEL D’OFFRE SUR INVITATION ÉCRITE - AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QU’**un appel d’offres a été lancé sur invitation écrite, le 22 juin 2018 relativement à l’agrandissement du centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane.

**CONSIDÉRANT QU’**une (1) soumission a été reçue, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumissions du 9 juillet 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** rejeter la seule soumission reçue en date du 9 juillet 2018.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-10, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-10 CONCERNANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE, EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 2016-15 »**

M. le conseiller Jean-Pierre Martel donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2018-10, intitulé « Règlement concernant le Code d’éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2016-15 ».

M. le conseiller Jean-Pierre Martel présente le projet de règlement numéro 2018-10 intitulé « Règlement concernant le Code d’éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2016-15 ».

Le règlement a pour objet :

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- le directeur général et son adjoint,
- le secrétaire-trésorier et son adjoint,
- le trésorier et son adjoint,
- tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité,

d’occuper un poste d’administrateur ou de dirigeant d’une personne morale, un emploi ou autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d’un conseil de la municipalité.

2018-08-169

**PRISE D’ACTE - MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 13 AOÛT 2018**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 13 août 2018, à savoir :

**Embauche**

<b>Chassé, Jacques</b>	Journalier et opérateur surnuméraire de la machinerie municipale – saison estivale	9 juillet 2018
------------------------	---	----------------

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-08-170

**ACHAT ET INSTALLATION – GÉNÉRATRICES – CENTRE COMMUNAUTAIRE ET MAIRIE – RPF – SAYABEC**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de se doter d’équipements fonctionnels pour les besoins en cas de sinistre afin d’assurer les services essentiels;

**CONSIDÉRANT** la demande d’aide financière pour l’achat et l’installation de génératrices pour le centre communautaire et la mairie, résolution 2018-01-020;



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 août 2018

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins de la Matanie s'engage à verser une somme de vingt-trois mille dollars (23 000\$) pour la création d'un centre de crise;

**CONSIDÉRANT QU'**une convention de partenariat – visibilité – 2018 est intervenue entre les parties le 30 mai 2018, tel qu'il appert à la convention;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** procéder à l'achat de génératrices pour le centre communautaire et la mairie au coût de douze mille cent dix-sept dollars (12 117\$), chacune, taxes en sus, tel qu'il appert à la soumission datée du 7 août 2018 et ce, pour un total de vingt-quatre mille deux cent trente-quatre dollars (24 234\$) taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 02000 410.

#### MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE JUILLET 2018

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance extraordinaire de juillet 2018 de la MRC de La Matanie.

#### AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter

#### QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2018-08-171

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 13 août 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 55.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Rémi Fortin**  
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

**Rémi Fortin**  
Maire

**Yvette Boulay, DMA**  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière